

« L'avenir de la recherche publique »
Colloque annuel organisé par la Conférence des Présidents d'Université
du 19 au 20 février 2004 à Bordeaux

Clôture du colloque (vendredi 20 février)

Michel Laurent, 1^{er} Vice Président de la CPU et Président de l'université de la Méditerranée- Aix- Marseille 2

Aujourd'hui, en 2004, le dispositif d'enseignement supérieur et de recherche français hérité des 60 dernières années ne correspond plus dans son format aux nouveaux enjeux auxquels l'université doit faire face :

- Exigence en termes de pilotage
- Insertion dans le milieu local et régional.
- Implication avec les milieux socio-économiques
- Dimensions européenne et internationale accrues

Force est de constater que toutes les structures, qui depuis plusieurs dizaines d'années ont marqué des initiatives pertinentes à un moment donné de leur histoire, n'ont plus désormais de cohérence, de visibilité et d'efficacité. Ne sommes-nous pas arrivés à la fin d'une histoire ?

A cette complexité structurelle s'ajoute une hétérogénéité en termes géographiques ; le maillage national que constituent nos très nombreuses implantations universitaires a su répondre aux contraintes de l'évolution démographique. Mais cette dispersion a rendu difficile la constitution de pôles de recherche de force et de cohérence suffisantes, visibles au niveau international.

Parmi les contraintes qui nous empêchent aujourd'hui de répondre à notre mission fondamentale de service public – une formation de qualité adossée à une recherche de haut niveau, une lisibilité et une attractivité internationales- voici, à nos yeux, **quelles sont ces principales contraintes, telles que nos débats les ont fait ressortir :**

1/ le sous financement de ce pan entier du service public, au regard des pays comparables, sous financement largement reconnu et avéré, constitue un handicap majeur à une quelconque ambition. Cela reste vrai quels que soient les indicateurs retenus.

2/ la complexité, pour ne pas dire l'empilement, de structures

désormais atomisées, rend inapplicable le concept même de politique scientifique à quelque niveau que l'on se situe, l'Etat, le site, l'établissement.

3/ la juxtaposition de différents types d'établissements possédant une autonomie variable – EPST, EPIC, EPA, EPSCP - rend inopérante l'idée même de pilotage scientifique, d'évaluation cohérente, de financements coordonnés pour des objectifs généralement communs.

- Peut-on accepter, au moment où le potentiel humain devient plus encore la vraie richesse de notre service public, une absence de gestion prévisionnelle partagée de l'emploi scientifique ?
- Peut-on accepter également, que près de 3 millions de m² de locaux de recherche, sous la responsabilité des Universités, soient laissés aujourd'hui dans un no man's land financier ? -- Cette politique permet-elle enfin, d'engager le pays dans une voie d'investissement concerté et programmé autour des grands équipements scientifiques ?
- L'exemple de la mise en application, telle qu'actuellement prévue, de la LOLF, ne vient-il pas démontrer l'incapacité d'une administration à construire une réponse adéquate à des objectifs pourtant officiellement partagés par tous ?

Pour autant, à suivre les débats de ces deux jours, tous les éléments d'une démarche commune, constructive et solidaire entre les acteurs de la recherche sont à l'évidence réunis pour redonner au savoir, à la formation et à la recherche la place qu'ils méritent dans une société avancée. Cela impliquera, bien entendu une revalorisation de tous les métiers concernés, en particulier en début de carrière.

Au cours de nos débats, à nos yeux, se sont dégagés dix points de consensus :

Premier consensus qui s'est dégagé : le lien essentiel entre enseignement supérieur et recherche, qui fait la nature spécifique de l'Université.

Deuxième consensus: il existe une, et une seule, recherche publique en France. Elle doit tendre vers l'excellence.

Troisième consensus : les moyens financiers et humains de cette recherche, notoirement insuffisants, doivent être rapidement amenés au niveau des ambitions que nous partageons et revendiquons.

Quatrième consensus : le dispositif de recherche public doit être

radicalement simplifié.

Cinquième consensus : les enjeux européens et internationaux imposent une organisation stratégique obéissant à une logique de sites pluridisciplinaires, les rendant visibles à ces échelles.

Sixième consensus : le métier de chercheur est unique, quel que soit le statut actuel (enseignant-chercheur ou chercheur) de celui ou celle qui l'exerce. Il comprend une activité de formation et de diffusion des connaissances.

Septième consensus : une évaluation indépendante, cohérente et homogène des structures et des personnes est une des conditions de la qualité de la recherche publique et de la confiance de ses acteurs dans cette évaluation.

Huitième consensus : dans le cadre territorial, il appartient au monde académique d'être la force de proposition en termes de politique de recherche.

Neuvième consensus : une recherche fondamentale, publique et de haut niveau, est la condition absolue de toute activité de transfert et d'innovation favorisant le développement socio-économique.

Dixième consensus : la France doit se donner les moyens d'accueillir et de faire venir les meilleurs étudiants (doctorants et post-doctorants en particulier) et les meilleurs chercheurs.

Au regard des enjeux de la société, ces consensus conduisent la CPU aux propositions suivantes :

1/ La France a un besoin absolu et immédiat d'une loi d'orientation et de programmation de l'enseignement supérieur et de la recherche, seule modalité opératoire de mise en oeuvre des consensus que nous venons d'évoquer.

2/ En matière d'orientation, la CPU considère comme prioritaires :

a/ la définition partagée d'objectifs scientifiques, thématiques et stratégiques ;

b/ les réformes structurelles permettant de simplifier notre dispositif de recherche, sa gouvernance et sa mise en oeuvre dans un contexte européen plus compétitif;

c/ un dispositif unique, transparent et indépendant d'évaluation ;

d/ la mise en place des outils d'une véritable politique de site coordonnant acteurs publics et privés sur une base contractuelle ;

e/ l'élaboration des outils institutionnels permettant une gouvernance meilleure, plus démocratique des établissements publics, favorisant ainsi leurs coopérations et leur coordination.

3/ En matière de programmation, la CPU considère comme prioritaires les mesures suivantes pour élever le service public au niveau budgétaire des pays comparables :

a/ l'établissement et la mise en œuvre rapide d'un plan pluriannuel de cinq ans définissant avec précision les moyens financiers et les créations d'emplois statutaires progressivement affectés au service public d'enseignement supérieur et de recherche ;

b/ un plan relatif au patrimoine universitaire permettant de satisfaire aux exigences d'un hébergement scientifique et pédagogique de qualité au moment où se met en place le LMD.